



**GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À LA MISE EN ACCESSIBILITÉ
DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS
EN EXTÉRIEUR**

2024



« L'accessibilité, une absolue nécessité ! »

« L'accessibilité et la prise en compte du handicap ne sont pas des options, mais une absolue nécessité ! La création d'un cadre de vie facilitateur et ouvert à tous est plus que jamais indispensable pour permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de construire un véritable projet de vie.

Cet enjeu, la Métropole l'a pleinement intégré, dès sa création, en s'inscrivant dans une démarche d'accessibilité généralisée. La question du handicap est ainsi intégrée dans l'ensemble de nos politiques publiques, notamment en matière de mobilité. Mais nous devons chaque jour nous améliorer, aller plus loin et surtout faire encore davantage.

C'est la vocation même de ce guide, qui doit permettre aux organisateurs de festivals, et plus globalement d'évènements culturels, musicaux, sportifs en extérieur, d'en améliorer l'accès, avec des pistes de réflexion et des exemples de pratiques vertueuses à suivre, à appliquer et desquelles s'inspirer.

Je souhaite que cet ouvrage donne envie à toutes les équipes professionnelles concernées de s'engager dans cette voie et qu'il facilite leur démarche en ce sens. Pour enfin faire en sorte que la culture et les évènements festifs soient réellement ouverts à tous les publics ! »



Martine Vassal
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Présidente du Département des Bouches-du-Rhône
Première vice-présidente de Départements de France



L'inclusion des personnes handicapées n'est pas une démarche solidaire ou généreuse.

Elle ne répond pas non plus à un besoin de performance. Elle fait partie des critères à intégrer en amont de toute organisation d'évènements afin d'en permettre l'accessibilité à tous. S'il s'agit d'une obligation liée à la loi du 11 février 2005, la vision qui doit prédominer aujourd'hui est celle d'une nécessité d'égalité et de justice sociale.

Les contours du contexte réglementaire sont souvent mal définis et les organisateurs qui souhaitent s'engager vers des pratiques plus vertueuses ont bien souvent du mal à trouver des solutions.

La Métropole s'est ainsi saisie de cette opportunité de jouer un rôle d'émulation en favorisant l'émergence de belles pratiques sur son territoire. Le but est simple : répondre au droit fondamental d'accès à la culture pour tous.

Ce guide a donc pour vocation de proposer des exemples de solutions, des retours d'expérience pour agrandir le champ des possibles.

La mise en œuvre de ces dispositifs qui permettront de rendre accessible aux personnes en situation de handicap le plus grand nombre d'évènements culturels est aussi synonyme de ce bien vivre ensemble auquel nous sommes viscéralement attachés et pour lequel nous travaillons au quotidien.



Véronique Miquelly
1^{re} conseillère de la Métropole déléguée au Handicap,
à la Lutte contre les discriminations et inégalités,
au Conseil métropolitain des jeunes.

SOMMAIRE

01

p.9

INTRODUCTION

1. La loi et les enjeux	10
2. Les types d'évènements pour lesquels utiliser ce guide	10
3. Les destinataires de ce guide	11

02

p.13

INFORMATION COMMUNICATION

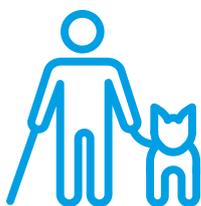


1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation	14
2. Choisir et concevoir les outils d'information et de communication à destination des publics	15
2. 1. Supports	15
2. 2. Formats	16
2. 3. Contenu	21
3. Concerner avec les personnes concernées	22
4. Communiquer	23

03

p.25

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SITES SERVICES ET CONTENUS



1. Les principes de la conception universelle	26
2. Les transports et l'accès au site	26
3. L'accueil sur le site	29
3. 1. Le point d'accueil	29
3. 2. La formation/sensibilisation du personnel d'accueil	31
3. 3. Les services d'accompagnement	33
4. Les déplacements sur le site	33
4. 1. La signalétique	34
4. 2. Le cheminement	35
5. La proposition événementielle : les contenus et les œuvres	36
5. 1. Le positionnement :	36
5. 2. Le doublage des œuvres et des spectacles	38
5. 3. Des propositions au contenu enrichi	39
6. Les services	39
7. En cas de prestation réalisée par une personne en situation de handicap	41
7. 1. La préparation en amont	41
7. 2. L'accès à l'estrade ou au podium de discours	41

04

RESSOURCES À MOBILISER

p.43

1. Les partenaires-ressources locaux	44
1. 1. Les principes de la conception universelle	44
1. 2. Les institutions spécialisées.....	44
1. 3. Les associations représentatives	45
1. 4. Les écoles ou les établissements de formation.....	45
2. Les pôles nationaux de ressources	46
2. 1. Accès Culture	46
2. 2. Association Tourisme & Handicaps (ATH)	46
2. 3. CEMAFORRE	46
2. 4. Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré	47
3. Les dispositifs d'aide au financement.....	47
3. 1. Les services de l'État et les dispositifs nationaux.....	47
3. 2. Les collectivités territoriales	48
3. 3. Les établissements du secteur médico-social.....	48
3. 4. Le mécénat privé.....	48

05

EN PRATIQUE

p.51

1. Quelques exemples de matériels et dispositifs spécifiques	52
1. 1. Les dispositifs relatifs au cheminement	52
1. 2. Les pictogrammes	53
1. 3. Les boucles à induction magnétique (BIM) portatives	54
1. 4. Le surtitrage.....	55
1. 5. L'audiodescription	55
1. 6. L'interprétariat	56
1. 7. Les dispositifs de mise en relief	57
2. Zooms sur des initiatives inspirantes	58
2. 1. L'espace All Access des Eurockéennes de Belfort	58
2. 2. La plateforme pour personnes en situation de handicap du festival Musilac	59
2. 3. Les gilets vibrants de Rock en Seine	59
2. 4. Les brigades Safe Delta du Delta Festival.....	60
3. Autres exemples de dispositifs inclusifs.....	61

06

GLOSSAIRE

p.65

07

BIBLIOGRAPHIE

p.69

iNTRODUCTION

01

1. La loi et les enjeux

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vise l'**accessibilité à tout pour tous**. Des décrets d'application fixent des échéances et décrivent l'ensemble des exigences en termes d'accessibilité, notamment pour les Établissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP), y compris lorsque ces structures sont temporaires. À ce titre, les festivals, et plus globalement les événements culturels, musicaux, sportifs... organisés en extérieur, sont concernés par cette réglementation. Cette obligation doit permettre de garantir que les personnes en situation de handicap, puissent effectivement circuler et accéder aux différents espaces, services et propositions culturelles, et ce, quel que soit leur handicap : physique, sensoriel, mental ou psychique. Pour autant, la seule application de ces textes ne suffit pas à garantir l'accessibilité totale de l'évènement. Celle-ci relève en effet d'une démarche globale et transversale, liée à des enjeux d'élargissement des publics, de développement, d'accueil, de sensibilisation, de médiation...

2. Les types d'évènements pour lesquels utiliser ce guide

Ce guide n'a pas vocation à reprendre l'intégralité de la législation concernant les ERP et IOP ; pour cela, vous trouverez des fiches et guides sur le site internet du Cerema¹. Il a pour objectif de proposer des pistes de réflexion et des exemples de bonnes pratiques à suivre et desquels s'inspirer, concernant des domaines « à la limite » de la réglementation existante (ERP et IOP).

Ce guide concerne prioritairement des manifestations caractérisées, notamment par deux aspects :

- Le **caractère ponctuel ou temporaire de l'évènement**, qui va fortement impacter la question de l'accessibilité. Outre la question de l'emploi de structures ou d'équipements mobiles et/ou démontables, il est également plus difficile d'installer des mesures organisationnelles (par exemple liées à l'accueil, à l'accompagnement ou la prise en charge), y compris en cas d'évènements récurrents.
- Le fait que l'évènement soit **organisé en extérieur**, ainsi le site concerné est bien souvent à la limite entre deux domaines d'application de la loi : espace public ou IOP.

Pour autant, certaines des préconisations de ce guide pourront être reprises dans le cadre d'évènements organisés de façon pérenne, et en intérieur, notamment concernant les questions relatives à l'information et la communication, ou encore à l'accueil des personnes en situation de handicap.

¹ Série de fiches « Gérer son patrimoine immobilier », Cerema, 2022.

Guide illustré accessibilité des Établissements recevant du public et Installations ouvertes au public existants, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

3. Les destinataires de ce guide

Ce guide s'adresse à tous les acteurs dans le domaine de l'évènementiel, et plus particulièrement aux organisateurs (institutionnels ou associatifs), gestionnaires ou propriétaires de sites.

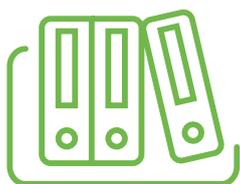
L'objectif est de garantir l'accessibilité de la manifestation en améliorant le confort d'usage de tous les participants, sur l'ensemble de la chaîne d'accès. Ce guide propose des éléments qui permettront de :

- Comprendre les bénéfices directs et indirects d'une démarche d'accessibilité ;
- Maîtriser la méthodologie d'une démarche globale d'accessibilité ;
- Connaître différents outils et dispositifs de prise en compte des différentes situations de handicap ;
- Proposer aux différents publics plusieurs niveaux de qualité d'accessibilité ;
- Réintroduire l'expérience sensible dans la découverte de l'évènementiel et de ses espaces.

Au final, l'ambition du guide est donc de permettre à la totalité des personnes concernées par l'évènement de participer, s'exprimer, interagir et partager un moment unique !

**iNFORMATION
COMMUNiCATION**

02



Il est essentiel de communiquer très tôt en amont de l'évènement, sur l'ensemble des démarches et dispositifs prévus pour garantir l'accessibilité en direction des personnes en situation de handicap. Cette communication doit être adaptée tant en termes de supports et formats qu'en termes de contenus afin de permettre l'information complète sur les propositions et services. Il s'agit d'un point essentiel permettant à chacun, quel que soit son niveau d'autonomie, d'anticiper et de préparer au mieux sa venue sur le site de l'évènement. Pour être efficace, cette communication devra être également transparente et préciser ce qui est accessible et ce qui ne l'est pas.

Plutôt que de faire l'objet de supports et de canaux dédiés, elle gagne à être intégrée à l'information générale sur l'évènement : de ce fait, elle permet de mettre l'accent sur la qualité de l'accueil et des services proposés plutôt que de stigmatiser la question du handicap et des déficiences. Le message envoyé est ainsi celui de l'inclusion et de la qualité d'usage pour tous !

Toute aussi importante, la communication en interne, auprès de l'ensemble des parties prenantes du festival, est essentielle pour mobiliser les équipes et renforcer l'efficacité des actions mises en place. Elle sera également l'occasion de les sensibiliser et de garantir leur pleine adhésion à la démarche.

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'organisation

La question de l'accueil des personnes en situation de handicap n'est pas seulement l'affaire d'un seul membre du personnel dédié à cette mission, mais celle de l'ensemble des équipes qui doivent être mobilisées en synergie (accueil, billetterie, visites, sécurité...). Il s'agit de faire en sorte que toutes les parties prenantes, quels que soient leur rôle et leur statut, connaissent et comprennent la démarche en faveur de l'accessibilité pour tous. Les pistes pour renforcer ce portage collectif sont :

- Identifier un chef de projet / référent accessibilité, pour coordonner la démarche en interne et en externe ;
- Associer le responsable de la sécurité ;
- Informer tous les intervenants présents sur le festival (exposants, associations, animateurs, agents de sécurité, bénévoles...) :
 - Sur l'engagement du festival en faveur de l'accessibilité pour tous ;
 - Sur les dispositifs mis en place et sur les rôles de chacun ;
- Organiser un ou plusieurs temps de sensibilisation et/ou de formation avec les équipes et les bénévoles (en particulier ceux en contact direct avec le public). Ces sensibilisations peuvent être animées par des associations locales œuvrant dans le champ des handicaps ;
- Penser à un espace d'information sur le site internet du festival ;
- Se rapprocher d'autres organismes ayant déjà réussi la mise en accessibilité de leur évènement, s'inspirer de solutions éprouvées, et, éventuellement, mutualiser les futurs investissements liés à des équipements spécifiques.

2. Choisir et concevoir les outils d'information et de communication à destination des publics

2. 1. Supports

La **diversification des supports** permet de toucher un public plus large, parmi lesquels les outils du numérique, s'avèrent essentiels pour contourner de nombreuses situations de handicap. Outre les facilités d'actualisation et de mise à jour, le site internet présente d'autres avantages : atteindre les publics ayant un accès restreint à l'écrit, insérer des contenus d'appel ou culturels complémentaires (restitution de visites, extraits ou bandes-annonces de spectacles, etc.) ou encore introduire de l'interactivité, en donnant l'occasion au visiteur de prendre le temps nécessaire à la compréhension et l'enregistrement des informations avant de faire ses choix.

Il sera cependant essentiel de **laisser à chacun la possibilité de consulter le média le plus adapté** à ses besoins et ses attentes. Cela est d'autant plus nécessaire que le choix du support d'information pourra également dépendre de l'objectif, selon que cette information concerne :

- Les modalités d'inscription et de réservation : sur place ou à distance via le web, par téléphone ou par courrier... ;
- L'affichage de la programmation : affiches grand format, flyers, documents de présentation en « Facile à lire et à comprendre » (FALC) avec illustrations, message d'accueil téléphonique, version audio en ligne ou sur CD/clé¹, version vidéo avec sous-titrage et traduction en langue des signes française (LSF)², avatars signant en LSF, réunion publique... ;
- Le repérage et l'orientation sur le site : plans, carte interactive, visites virtuelles... ;
- ...



Source photo : Remplir un constat, faire un constat voiture - [Macif](#)

¹ Pour réaliser ces documents respectant les usages, vous pouvez vous adresser aux associations locales réalisant les enregistrements des livres audio. Par exemple le réseau des Bibliothèques Sonores de l'association Les Donneurs de Voix.

² Pour réaliser ces vidéos, vous pouvez vous adresser aux [associations locales](#).

Il est généralement plus efficace d'**intégrer les informations spécifiques à l'accessibilité dans les supports de communication déjà existants**, plutôt que de créer des supports distincts. C'est le moyen de garantir une plus grande visibilité et disponibilité de l'information, mais également d'envoyer le signe que la démarche d'accessibilité est bien intégrée de manière transversale (et inclusive !) à l'organisation de l'évènement.

Dans quelques cas particuliers, il pourra être plus efficace de cibler l'information sur des supports spécifiques. Sur le site internet de l'évènement, par exemple, il peut être intéressant de créer une page dédiée à l'accessibilité, repérable dès la page d'accueil grâce à l'apposition de pictogrammes. Cela permettra de centraliser toutes les informations habituellement disséminées dans les différentes rubriques du site général (plan d'accès simplifié, services adaptés, activités dédiées, etc.).

Les adaptations nécessaires pour rendre accessibles certains documents papier peuvent dégrader la lisibilité par le grand public et nécessiter l'édition de supports dédiés par type de handicap.

2. 2. Formats

Une fois le choix des différents médias arrêté, il est nécessaire de vérifier l'accessibilité des informations qui y seront délivrées. Un certain nombre de règles et de recommandations permettent de garantir que les formats retenus sont bien accessibles et adaptés à toutes les formes de handicaps.

Sur tous supports

- La mise en page est aérée et respecte les consignes des textes en FALC :
 - Employer une police unique et standard claire et facile à lire (ex. : Arial, Tahoma, Verdana, Calibri, Frutiger) ; éviter les polices à empattement, avec des lettres trop rapprochées ;
 - Utiliser une taille de 14 points minimum pour le corps de texte ;
 - Présenter les textes alignés à gauche plutôt que justifiés ;
 - Conserver des espacements constants et importants entre les mots et les paragraphes ;
 - Renforcer les contrastes et utiliser deux ou trois couleurs au maximum ;
 - Limiter les italiques et les mots entièrement en majuscules ;
 - Structurer les documents avec des titres et un sommaire ;
 - Signaler les changements de langue dans le document ;
 - Faire des tableaux accessibles pour afficher les données.

- Les contenus sont adaptés :
 - Utiliser un vocabulaire simple, des mots faciles à comprendre, en gardant un même mot pour un même objet tout au long de votre support ;
 - Faire des phrases courtes avec une idée unique par phrase ;
 - Conserver une syntaxe respectant la construction sujet/verbe/complément ;
 - Privilégier les formes positives plutôt que négatives (« il faudra penser à » plutôt que « il ne faudra pas oublier de ») ;
 - Privilégier les formes actives plutôt que passives (« vous devrez » à la place de « il vous sera demandé de »).

Média Audio :

Chaque média doit être accompagné d'un titre et éventuellement d'un résumé permettant de l'identifier clairement. Ces titres et résumés sont placés au-dessus du média afin de savoir immédiatement que l'information est disponible. Ceci permet notamment aux personnes utilisant un lecteur d'écran de choisir s'ils souhaitent lancer ou non le média.

Le démarrage automatique de la lecture d'un média temporel ou non est nuisible pour tout le monde et devient problématique notamment pour les personnes atteintes de handicap visuel. Ils disposent en effet de moyens plus limités pour découvrir la source du média en cours de lecture.

Un menu associé au média et clairement identifiable doit permettre au minimum de contrôler le démarrage et l'arrêt de la lecture. Il est recommandé d'y associer : une barre de progression, la durée totale du média, un moyen de contrôle du volume sonore. Dans ce menu peuvent également apparaître des liens permettant d'accéder aux alternatives (transcription, sous-titres...).

Une transcription textuelle du média doit être proposée afin de permettre à tous les utilisateurs d'accéder à l'information. S'ils sont nécessaires à la compréhension du contenu, les éléments suivants doivent être décrits au sein de la transcription : les musiques, les bruitages, les personnages d'un dialogue, etc.

Média Vidéo :

Les éléments décrits dans les fondamentaux du média audio accessible sont également à prendre en compte : titre et résumé, démarrage automatique, barre de contrôle.

Il n'est pas nécessaire de prévoir l'ensemble des alternatives (sous-titres, transcription, LSF, audio-description) pour un même média. On choisira l'une ou les solutions les plus adaptées en fonction des contraintes des utilisateurs et de l'auteur.

Les sous-titres, même s'ils ne répondent pas à toutes les problématiques liées au handicap, représentent une solution acceptable. Il convient cependant de veiller à : le contraste des sous-titres en fonction de l'arrière plan évolutif, leur lisibilité en terme de taille de caractère, ne pas constituer une gêne dans la perception du contenu du média proposé.

La transcription textuelle permet d'accéder à la version textuelle du média proposé. Outre le monologue ou les dialogues il convient d'y décrire, s'ils sont nécessaires à la compréhension du contenu : les actions visuelles, les textes incrustés, logos, etc. les musiques et bruitages, les personnages d'un dialogue, etc. Un fichier de sous-titre n'est pas une transcription dans la mesure où il n'est pas lisible convenablement par un lecteur d'écran notamment.

La mise en œuvre d'une version en langue des signes est complexe mais elle reste la solution la plus précisée par le public atteint de surdité.

L'audio description consiste à intercaler des commentaires descriptifs au sein même de la bande son du média vidéo.

Cette méthode est une alternative plus riche que la transcription mais elle peut être complexe à mettre en œuvre dans la mesure où la vidéo doit distinguer les scènes de dialogue des scènes d'actions (muettes) afin de pouvoir intégrer ces commentaires descriptifs.

AVANT

Média Audio
Média Vidéo

Média Audio

Titre et résumé

Chaque média doit être accompagné d'un titre et éventuellement d'un résumé permettant de l'identifier clairement.

Ces titres et résumés sont placés au-dessus du média afin de savoir immédiatement que l'information est disponible.

Ceci permet notamment aux personnes utilisant un *lecteur d'écran* de choisir s'ils souhaitent lancer ou non le média.

Démarrage automatique

Le démarrage automatique de la lecture d'un média temporel ou non est nuisible pour tout le monde et devient problématique notamment pour les personnes atteintes de handicap visuel.

Ils disposent en effet de moyens plus limités pour découvrir la source du média en cours de lecture.

Barre de contrôle

Un menu associé au média et clairement identifiable doit permettre au minimum de contrôler le démarrage et l'arrêt de la lecture.

Il est recommandé d'y associer :

- une barre de progression,
- la durée totale du média,
- un moyen de contrôle du volume sonore.

Dans ce menu peuvent également apparaître des liens permettant d'accéder aux alternatives (transcription, sous-titres...).

Transcription

Une transcription textuelle du média doit être proposée afin de permettre à tous les utilisateurs d'accéder à l'information.

S'ils sont nécessaires à la compréhension du contenu, les éléments suivants doivent être décrits au sein de la transcription :

- les musiques,
- les bruitages,
- les personnages d'un dialogue,
- etc.

APRÈS



Modèles de documents avant et après mise en page

Source photo : Organisation [Module de sensibilisation : exemples et contre-exemples d'accessibilité des documents numériques] utc.fr

- Organisation de l'information :
 - Regrouper l'information par thématique ;
 - Ajuster le contenu en fonction de l'utilisateur : proposer un onglet « en savoir plus » que pourront consulter les personnes les plus à l'aise ;
 - Ne pas utiliser uniquement un code couleur pour fournir une information, le doubler avec une légende, des graphiques... ;
 - Conserver la même charte graphique entre vos différents supports et, notamment, entre les pages d'un site internet pour assurer son homogénéité ;
 - Associer des images aux textes pour aider à la compréhension et prévoir des légendes ou textes de remplacement décrivant ces images (idem pour les vidéos) ;
 - Utiliser des pictogrammes indiquant les services spécifiques mis à disposition (boucle à induction magnétique (BIM), LSF, etc.) et les services proposés par l'évènement (point accueil, restaurant, bar, salles, etc.) en les associant à un texte.



Concernant les pictogrammes :

Il n'existe pas de pictogrammes normalisés, c'est-à-dire ayant force de loi et constituant une référence unique ; exception faite du code de la route. Les normes définies par l'Agence française de normalisation (AFNOR) établissent des règles et préconisations sur le contenu graphique des pictogrammes : forme, dimensions, épaisseur de trait, emploi des couleurs...

Mais ces règles ne constituent pas des obligations, et donc la manière de représenter le contenu reste libre.

Les normes sont disponibles sur le site de l'AFNOR, ainsi que le fascicule de documentation FD X08-040-3 (mars 2010), Symboles graphiques et signaux visuels relevant de l'accessibilité pour tous.



Concernant les supports numériques :

- Prévoir une barre de navigation facilement identifiable et homogène ;
- Indiquer où on se situe dans l'architecture du site, en n'utilisant pas plus de 8 titres ;
- Penser à une ergonomie d'interface simple d'utilisation, notamment en proposant une arborescence simple, présentant des pages structurées avec des titres et sous-titres et permettant de ne pas multiplier les clics. Éviter de devoir faire défiler les pages de droite à gauche, pour rendre la navigation agréable pour tout le monde ;
- Ajouter sur chaque page des icônes permettant de grossir le texte et de régler le contraste visuel, d'obtenir une version sonore ou dans une autre langue, etc. ;
- Baliser les PDF soit avec Acrobat Pro, soit avec des logiciels d'édition PAO ;
- Rendre accessibles les documents Word ou Open Office¹ ;
- Éviter le recours aux fenêtres intempestives, aux caractères clignotants.

¹ Communiquer pour tous - Guide pour une information accessible, Santé Publique France, 2018.



Source photo : Accueil - Métropole Aix-Marseille-Provence (ampmetropole.fr)

En France, que ce soit pour l'accessibilité d'un site web ou celle d'applications pour smartphones et tablettes, il convient de consulter le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA¹). Ce référentiel énonce un ensemble de critères techniques (portant sur les images, la navigation, les couleurs, les vidéos, etc.) que chaque site internet doit respecter. Au-delà, il est également possible d'entrer dans une démarche de labellisation, s'inscrivant sur le long terme.

¹ Site internet du Gouvernement présentant le [RGAA](http://www.rgaa.fr/).



Source photo : Les Jeux Paralympiques nous les vivons ensemble ! | BANDE-ANNONCE France Télévisions diffusera les Jeux Paralympiques en France ! Pour la 1re fois de l'histoire des Jeux Para, vous aurez accès à 300... | By Paris 2024 - [Bing video](#)

Concernant les supports audio et vidéo :

Les commentaires audio sont utiles pour les internautes non lecteurs : dits lentement, ils ne comportent pas de musique de fond, peuvent être enregistrés selon des débits et des tons diversifiés¹. Si le commentaire est en rapport avec un texte, ce texte est lu mot pour mot, en soutien à l'effort de lecture. Le son (facteur anxigène) est bridé.

- Avoir une élocution claire et un débit de parole mesuré ;
- Parler lentement et laisser un certain laps de temps entre les phrases et les enchaînements d'idées ;
- Ne pas faire intervenir plusieurs personnes en même temps ;
- Éviter les ralentis ou les accélérés ;
- Contrôler la qualité du son (volume ni trop fort, ni trop faible) ;
- Éviter d'interrompre l'information par une publicité ;
- Prévoir le sous-titrage incrusté en utilisant une couleur claire sur fond sombre. Il est recommandé de se référer à la charte du sous-titrage² ;
- Proposer l'audiodescription des supports vidéo (description auditive de ce qui est diffusé). Il est recommandé de se référer à la charte de l'audiodescription³.

¹ Il est possible de faire appel à des associations de Donneurs de Voix, qui ont notamment l'habitude d'enregistrer les livres audio.

² [Charte du sous-titrage](#)

³ [Charte de l'audiodescription](#)

2. 3. Contenu

Une information claire, complète et précise est utile aux personnes en situation de handicap et bénéficie à tous les publics. Pour l'élaborer, l'organisateur devra recenser et mettre à plat ce qui est accessible ou non, en toute transparence.

Les personnes en situation de handicap et leur entourage consultent bien sûr les documents grand public. Il est donc important, si l'évènement propose une offre adaptée, qu'elle soit facilement repérable, notamment grâce aux pictogrammes (cf. paragraphe précédent).

- Accueillir par un « message de bienvenue » sur les différents supports de communication du festival, invitant les personnes à prendre contact pour de plus amples informations ;
- Identifier des personnes dédiées à l'information des personnes en situation de handicap et/ou à l'accueil sur place, en précisant les modalités de contact (téléphone, mail, sur place) ainsi que les horaires de présence ;
- Indiquer les horaires : ouverture, début des programmes, durée estimée des spectacles/ concerts/films (pour pouvoir organiser le retour chez soi en transport accessible) ;
- Préciser les informations nécessaires pour se rendre sur les lieux de l'évènement (adresse, accès en transports, parking, places réservées...). Indiquer le niveau d'accessibilité des services de transports en commun existants (réseaux classiques et services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap). Se rapprocher éventuellement des collectivités locales et des sociétés de transports de voyageurs, notamment pour garantir que ces informations sont exactes et à jour ;
- Détailler les conditions d'accueil (espace réservé, nombre de places réservées aux personnes à mobilité réduite dans une salle, accompagnement possible vers les concerts / spectacles, etc.) ;
- Mentionner également ce qui n'est pas accessible, les obstacles éventuels, le niveau de difficulté d'accès, et les solutions envisageables en fonction du handicap ;
- Préciser les tarifs pour les personnes en situation de handicap et leur éventuel accompagnateur, et notamment l'existence de mesures tarifaires spécifiques pour les petits groupes. Mentionner l'existence de tarifs réduits pour compenser l'inaccessibilité de certains espaces, de services ou d'offres ;
- Éventuellement, recommander certains spectacles accessibles selon le type de handicap : cela peut constituer une orientation et une facilité.



Source photo : Accessibilité - 51e Festival interceltique de Lorient (festival-interceltique.bzh)

3. Concerter avec les personnes concernées

La participation de personnes en situation de handicap à l'élaboration des documents d'information et de communication autour de l'évènement assure que ces produits seront bien adaptés aux attentes et aux besoins de ces publics spécifiques.

Cette participation peut être organisée au moyen de réunions, dont les conditions d'accessibilité seront garanties, et en suivant les principes de la « Charte de la participation du public et de la concertation¹ ».

Point de vigilance : Il est essentiel de s'assurer que le lieu choisi pour la réunion soit bien accessible (parking, entrée, sanitaires...).

⚠ Il sera également intéressant de solliciter les retours d'expérience et suggestions des spectateurs, bénévoles, salariés et /ou artistes en situation de handicap afin de bénéficier de ces enseignements.

¹ « Charte de la participation du public et de la concertation » de la mission Accessibilité et Inclusion de la Métropole Aix-Marseille-Provence

4. Communiquer

Les outils de communication constituent une porte d'entrée pour indiquer aux personnes en situation de handicap qu'elles ont leur place au cœur de l'évènement. En reflétant une posture d'ouverture plutôt que d'incitation, ces outils sont utiles pour faire découvrir la programmation de l'évènement, sans choisir à leur place.

Le public en groupes constitués se mobilise généralement via les responsables d'associations ou d'établissements spécialisés, organisateurs des sorties culturelles. Afin que l'offre adaptée trouve ce public, l'information devra être diffusée auprès de structures relais, qu'il s'agisse d'associations, d'institutions spécialisées ou de l'Éducation nationale. La diffusion d'information peut se faire :

- Directement auprès des réseaux associatifs ;
- Dans la presse associative ou spécialisée « handicap » ;
- Via internet sur les sites institutionnels, sites spécialisés « handicap », sites associatifs ;
- Via les salons spécialisés et professionnels du tourisme adapté.

En complément, les organisateurs de l'évènement pourront éventuellement prévoir des rencontres rassemblant ces prescripteurs afin de présenter les adaptations et services envisagés. Une réunion de présentation de la programmation est également conseillée dès le lancement de la saison. Ces échanges permettront de préciser la pertinence de certains spectacles en fonction des publics, et de programmer d'éventuelles activités associées (ateliers, rencontres avec les artistes, etc.).

Il faudra également penser à diffuser directement l'information auprès des **personnes qui effectueraient leur réservation individuellement**, sans intermédiaire. Pour ces publics, la diffusion sur des canaux variés d'une information claire et complète à propos de l'accessibilité de l'évènement, telle qu'elle a pu être décrite dans les paragraphes précédents, revêt donc une importance capitale.

Enfin, il peut être intéressant de travailler sur la notion de « parcours » en proposant de combiner des spectacles ou activités. Il faudra cependant s'assurer de la possibilité effective de ces enchaînements en fournissant toutes les informations nécessaires pour faciliter leur réalisation.



**MISE EN
ACCESSIBILITÉ
DES SITES,
SERVICES ET
CONTENUS**

03

1. Les principes de la conception universelle

La chaîne de l'accessibilité devra être complète, continue dans l'espace et pour toute la durée de l'évènement. Cet idéal peut parfois être difficile à atteindre, en fonction des contraintes et des moyens (humains, matériels et financiers) mobilisables.

Il est souhaitable de rechercher la **qualité d'usage**, ou l'optimum, en faisant preuve de bon sens, de capacité d'adaptation, de créativité et en trouvant, en cas de difficultés, des compensations possibles avec des dispositifs d'aide et d'accompagnement pour gagner en efficacité et en pertinence. Il sera particulièrement utile pour cela de s'appuyer sur les principes de la **conception universelle**¹.

À condition d'être envisagée dès la création de l'évènement, cette démarche vise à permettre l'utilisation de tout aménagement, produit, équipement, programme ou service par toute personne, sans nécessiter ni d'adaptation ni de conception spéciale, et ce, quels que soient son sexe, son âge ou son handicap.

¹ La conception universelle ou universal design

2. Les transports et l'accès au site

Le trajet et l'arrivée sur le site de l'évènement doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'offre aura beau être très accessible, cet effort aura été vain s'il n'est pas possible de se déplacer jusqu'au site ou de pénétrer dans l'enceinte accueillant l'évènement.

▣ L'arrivée sur le site :

- Choisir des **sites et des lieux praticables** voire conformes, de préférence de plain-pied, à faible dénivelé pour les espaces de plein air, et desservis par les transports en commun ;
- Proposer une **offre de transports** dédiée aux personnes en situation de handicap et à leurs accompagnateurs et adaptée aux rythmes du festival, y compris à des horaires décalés et prolongés pour le retour, par exemple grâce à la mise en place d'un système de navettes. Veiller alors à ce que ces navettes soient elles-mêmes accessibles, les marches pour monter dans ces véhicules pouvant s'avérer trop hautes pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ;
- Prévoir un **espace dépose-minute** signalé à proximité des entrées (pour les taxis, navettes spéciales ou encore les voitures des accompagnateurs de personnes en situation de handicap) ;
- **Réserver au moins 2% du stationnement** aux personnes en situation de handicap. Cela implique de signaler les places de stationnement réservées existantes et/ou d'en aménager de nouvelles en concertation avec la municipalité, à proximité des entrées, en s'assurant que le cheminement jusqu'à l'entrée est praticable.

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

PARKING PMR
 Les personnes en situation de handicap peuvent stationner leur véhicule sur un **parking réservé** spécifiquement mis à leur disposition à proximité du festival. **Son accès est autorisé aux véhicules munis d'un pass** délivré par le festival sur envoi de la photocopie de la carte d'invalidité.

Pour **obtenir votre accès parking** merci d'envoyer un mail à : accessibilite@eurockeennes.fr

Depuis cet espace, **une navette adaptée gratuite proposée par Optymo** assure régulièrement les trajets aller-retour du parking P12 jusqu'à l'entrée du festival.

En partenariat avec la MDPH, service du Département du Territoire de Belfort

Horaires des navettes PMR :
 Jeudi : de 15h00 à 2h00
 Vendredi : de 15h00 à 2h00
 Samedi : de 15h00 à 4h00
 Dimanche : de 17h30 à 1h00

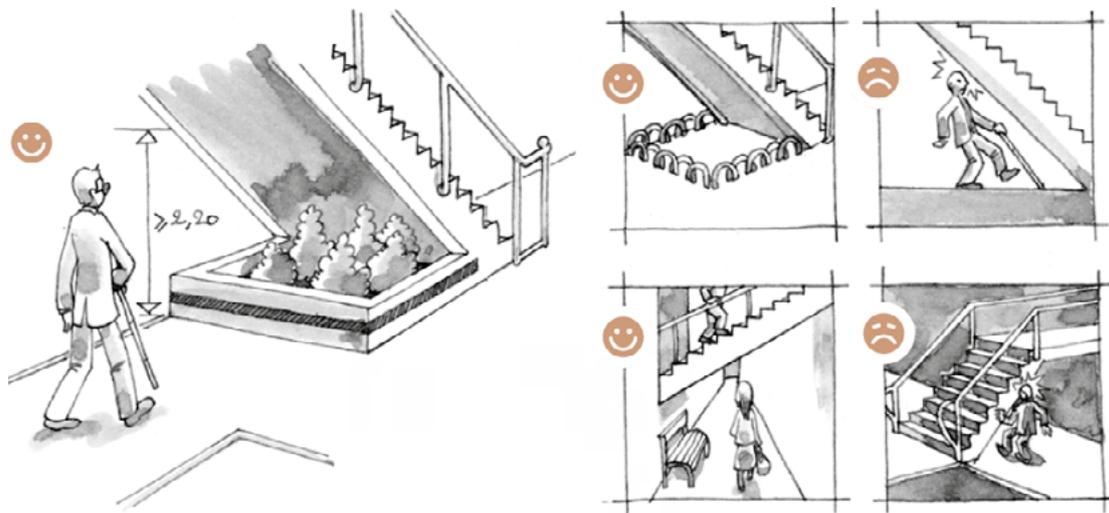
Source photo : Comment venir au festival | Les Eurockéennes de Belfort eurockeennes.fr

■ L'entrée à l'intérieur du site :

- Prévoir des espaces d'accès situés dans des rues calmes, pas trop fréquentées ou circulées ;
- Vérifier que l'entrée est facilement identifiable ou la rendre repérable ;
- S'assurer que le dispositif de sécurité mis en place, notamment les barrières modulaires ou blocs anti-intrusion, permettent le passage des personnes en fauteuil roulant. Si la voie publique est fermée, s'assurer que le trottoir est circulaire et qu'il est possible d'y accéder (présence de bateaux en amont et en aval du barrage) ;
- Proposer un cheminement praticable, détectable à la canne, repérable visuellement et sécurisé entre le parking et l'entrée du site, conforme aux règles d'accessibilité décrites par l'arrêté du 15 janvier 2007 :
 - Proposer un cheminement d'une largeur minimale de 1,40 m avec des espaces de manœuvre garantissant la possibilité de faire demi-tour en fauteuil roulant (largeur 1,50 m), et des bancs ou espaces de repos pour s'asseoir le long du chemin ;
 - Aménager, lorsque le site l'exige, des pentes qui devront rester inférieures à 5 %. Dès lors que ces pentes sont supérieures à 4 %, prévoir des paliers de repos tous les 10 m et à chaque changement de direction ;
 - En cheminement courant, les devers devront rester inférieurs à 2 % ;
 - Mettre en œuvre un revêtement non glissant, non meuble, contrasté et non réfléchissant, sans obstacles à la roue ;
 - De manière générale, limiter le nombre d'obstacles sur les cheminements en particulier les trous ou fentes au sol ayant un diamètre supérieur à 2 cm. Lorsque cela est nécessaire, prévoir d'installer des rampes, des passages de câbles, des tapis de désensablement, des plaques recouvrant le sol... ;
 - Implanter une bande d'éveil de vigilance contrastée en haut de chaque volée d'escalier, qui devra comporter des contremarches contrastées, une main courante, d'éventuels paliers de repos, et une aire d'évitement de l'escalier... ;

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SITES, SERVICES ET CONTENUS

- Supprimer tous les obstacles à hauteur de visage (inférieur à 2,2 m), ou les signaler par un rappel au sol qui en permettra la détection à la canne ;



Source photo : Guide illustré accessibilité des Établissements recevant du public et Installations ouvertes au public existants, ministère de la Transition écologique et solidaire, ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

- Garantir un éclairage correct, sans éblouissement ni zones d'ombre, contre-jour ou reflet, permettant de détecter les obstacles éventuels et de repérer les éléments de jalonnement.

Pour aller plus loin :

- Équiper le chemin d'un système de bandes de guidage ;
- Installer des balises sonores à déclenchement télécommandé dès la voie publique (parking, bus, etc.) jusqu'aux lieux d'accueil et d'entrée. Il s'agit des mêmes télécommandes dont les personnes disposent pour activer les feux tricolores en ville. L'espacement entre les balises devra être calibré en fonction du matériel retenu ;

! **Point de vigilance :** penser à signaler la présence de ces balises sur site et dans la communication autour de l'évènement.

- Personnaliser le message de la balise sonore en fonction de la configuration du site et de l'information à délivrer : le nom de l'évènement, les horaires, les informations permettant de cheminer jusqu'au point d'accueil (obstacles éventuels, positionnement de l'accueil, avec 15 mots maximum par étape).





Source photo : Accessibilité | [Grand Paris Seine Ouest](#)

3. L'accueil sur le site

L'accueil permet très souvent de compenser une difficulté d'accès liée à un handicap, et en cela il est essentiel. Le temps, les ressources humaines, les compétences... sont des moyens nécessaires à ne pas négliger pour assurer un accueil de qualité.

3. 1. Le point d'accueil

- **Indiquer un contact de référence** pour toute demande d'information, avant et pendant le festival (nom, numéro de téléphone, mail et si possible, numéro de téléphone portable pour pouvoir communiquer par texto pendant le festival) ;
- Positionner, sur place, un **point d'accueil bien identifiable avec une localisation stratégique**, à proximité de l'entrée principale. Y regrouper les services essentiels, afin d'éviter de longs trajets ;
- Proposer une **prise en charge prioritaire des personnes à mobilité réduite** avec une file d'attente dédiée, des chaises pour se reposer, des personnes disponibles pour l'accompagnement, d'éventuels aménagements en termes d'horaires ou de lieux tenant compte de leurs contraintes (ex. : horaires de transport dédiés) ... ;

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SITES, SERVICES ET CONTENUS

- Organiser les conditions matérielles de l'accueil :
 - Prévoir un papier et un crayon permettant à l'utilisateur de communiquer par écrit ;
 - Disposer la banque d'accueil à environ 80 cm du sol, avec un espace disponible au-dessous permettant l'accès en fauteuil roulant ;
 - Renforcer la qualité d'éclairage (200 lux minimum) qui doit être non éblouissant, sécurisant, non anxiogène et qui doit permettre de pouvoir lire sur les lèvres (face au personnel d'accueil) ;
 - Choisir un environnement calme, non surpeuplé, avec des couleurs claires.



Source photo : <https://www.jazzavienne.com/fr/handi-accueil>

3. 2. La formation/sensibilisation du personnel d'accueil

Il est primordial de constituer une équipe d'accueil informée sur la démarche d'accessibilité pour tous, dont tous les membres seront facilement identifiables grâce à un accessoire, une couleur ou un pictogramme figurant sur un vêtement par exemple.



Source photo : <https://www.jazzavienne.com/fr/handi-accueil>

Dans l'idéal, ces personnes auront suivi une sensibilisation, voire une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Elles devront ainsi pouvoir informer sur les dispositifs d'accessibilité existants et les possibilités d'accompagnement, en questionnant d'abord les personnes sur leurs besoins et en respectant des règles de communication adaptées à chaque situation de handicap :

- Réserver un accueil respectueux ;
- Utiliser un discours clair, pas trop rapide et non condescendant, et faire preuve de patience ;
- Ne pas essayer de détecter ou supposer les capacités des personnes, qui restent les mieux placées pour exprimer leurs attentes et leurs besoins.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES SITES, SERVICES ET CONTENUS

- **Avec des personnes sourdes ou malentendantes** : bien parler face à la personne, le visage correctement éclairé, sans exagérer l'articulation ; se munir d'un papier et d'un crayon, pour préciser certaines indications ;
- **Avec des personnes en situation de handicap psychique** : préciser les conditions de déroulement de l'évènement ; mentionner où sont les entrées, les sorties, les postes de secours, préciser qui sont les personnes relais sur place ;
- **Avec des personnes en situation de handicap mental** : prendre son temps et être disponible, ne pas hésiter à répéter les phrases ; donner des explications concrètes et imagées, avec des phrases simples, sur un ton affirmatif ;
- **Avec des personnes en fauteuil roulant** : se mettre à leur hauteur avant de leur adresser la parole ; veiller à ne pas gêner leur déambulation, ni à les blesser : leur visage étant à la hauteur des coudes ou d'un sac en bandoulière par exemple ;
- **Avec des personnes déficientes visuelles** : se présenter et décliner son identité ; proposer son bras pour un accompagnement mais ne pas le faire sans autorisation ; veiller à ne pas perturber le chien guide et ne pas le caresser, ni lui parler, sans avoir demandé l'autorisation ; prévenir la personne lorsqu'on la quitte.



Source photo : <https://www.echodumardi.com/actualite/video-isle-sur-la-sorgue-la-fondation-gaillanne-des-chiens-guides-daveugles-ouvres-portes-les-25-et-26-septembre/>

Lorsque cela est possible, il est toujours intéressant de créer des partenariats avec des associations spécialisées pour s'entourer de personnels, bénévoles ou non, experts dans l'accueil des personnes en situation de handicap.

De même, l'intégration de personnes concernées dans l'équipe d'organisation sera un atout certain pour une meilleure prise en compte des besoins de ces publics spécifiques.

3. 3. Les services d'accompagnement

Des services d'accompagnement pourront être développés pour faciliter et rendre plus agréable la participation à l'évènement, pour les personnes qui le souhaitent. Les solutions d'accompagnement peuvent se traduire par la constitution, en complément ou au sein de l'équipe d'accueil, d'une équipe attentionnée qui n'aura pour rôle que de veiller au confort de tous les publics pendant le festival.



Source photo : Accessible à tous - [Solidays](#)

Ces modalités d'accompagnement devront être clarifiées, notamment en précisant la possibilité ou non de visiter le site du festival, d'être accompagné au début et à la fin des spectacles/concerts...

L'accompagnant devra toujours questionner les besoins d'une personne avant de lui proposer son aide et de la lui apporter, en respectant les règles de communication énoncées précédemment. Il aura tout intérêt à créer du lien avec les accompagnateurs ou éducateurs, qui connaissent bien les zones de confort et d'inconfort de la personne.

4. Les déplacements sur le site

L'objectif est de rendre accessibles l'ensemble des sites de l'évènement qui sont ouverts au public (éventuellement back-stage, scène et loges) afin de permettre la circulation et la déambulation de tous, dans le respect des règles de sécurité édictées par les services compétents.



Source photo : <https://sv.linkedin.com/company/com-paips>

4. 1. La signalétique

- **Renforcer la signalétique** sur place pour indiquer les différents lieux et orienter vers les services (plan du site, jalonnement, totems, codes couleurs, pictogrammes) :
 - Positionner des plans du site à différents endroits stratégiques, notamment à l'entrée ;
 - Indiquer la localisation sur le plan : « vous êtes ici » ;
 - Situer les principaux services à l'aide de pictogrammes, matérialiser par une légende et des codes couleurs les différents espaces utilisés pour l'évènement ;
 - Veiller à ce que ces plans soient dotés de couleurs contrastées et qu'ils soient suffisamment éclairés ;
 - Éditer le plan sous différentes formes, par exemple un plan papier (avec gros caractères), un plan en relief ou une maquette pour les déficients visuels ;
- Afficher dans les lieux correspondants les pictogrammes apparaissant sur le plan et indiquant les services spécifiques mis à disposition (BIM, LSF, etc.) et les services proposés par l'évènement (point accueil, restaurant, bar, salle) en les associant à un texte ;
- Prévoir une signalétique sonore, à destination des déficients visuels (cf. [03.2. « Les transports et l'accès au site - L'entrée à l'intérieur du site »](#)). Le positionnement des balises pourra être défini en concertation avec les associations.

4. 2. Le cheminement

De manière générale, il est préférable de s'appuyer sur des cheminements existants plutôt que d'en créer de nouveaux. Dans tous les cas, les cheminements devront à minima respecter les règles d'accessibilité décrites par l'arrêté du 15 janvier 2007 (cf. [03.2. « Les transports et l'accès au site - L'entrée à l'intérieur du site »](#)).

Pour aller plus loin :

- Baliser un cheminement dédié aux personnes en fauteuil roulant grâce à des tapis ou modules, permettant ainsi de franchir les sols meubles ou irréguliers (sable, graviers, pelouses...). Ces dispositifs se présentant souvent sous formes de modules amovibles à solidariser entre eux, il faudra veiller à ce que ce cheminement soit continu et ne présente pas de lacune entre les unités ;
- Aménager des espaces de repos au calme, avec possibilité de s'asseoir, en particulier dans les zones d'attente. Agencer les espaces et le mobilier dans un souci de fluidité de déambulation de la personne, seule ou accompagnée ;
- Prévoir des aménagements pour faciliter la mobilité des personnes (ligne de guidage vers l'accueil pour les déficients visuels, main courante pour les personnes à mobilité réduite...), et envisager leur mise en place, en concertation avec les associations. Ces aménagements sont à réserver aux situations ne pouvant être résolues par une aide humaine ;
- Proposer la mise à disposition de services spécifiques :
 - Fauteuils roulants, sièges pliables, cannes, joëlette (fauteuil tout terrain contrôlé par des « porteurs » permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler sur l'ensemble des sites), rampes portatives permettant aux personnes en fauteuil roulant, accompagnées, de monter une marche ou un trottoir, etc. ;
 - Commodités pour faciliter l'accès aux chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance (eau fraîche, lieu d'aisance...);
 - Alarme visuelle en cas d'urgence pour rendre l'alerte accessible aux personnes sourdes ou malentendantes ;
 - ...



Source photo : <https://solidaires.eurockeenes.fr/merci-succes-du-finance-participatif-festivals-pour-tous/>



Source photo : INCLUSIV EVENTS : «CAU-mobility Cheminement d'Accessibilité Universelle » - [YouTube](#)

5. La proposition événementielle : les contenus et les œuvres

Ce travail s'inscrit dans le cadre plus global de l'accueil des publics et des actions de médiation culturelle. Outre les équipements et les mesures organisationnelles à mettre en place pour rendre accessible l'offre culturelle, il s'agira également de travailler sur les œuvres et les prestations elles-mêmes.

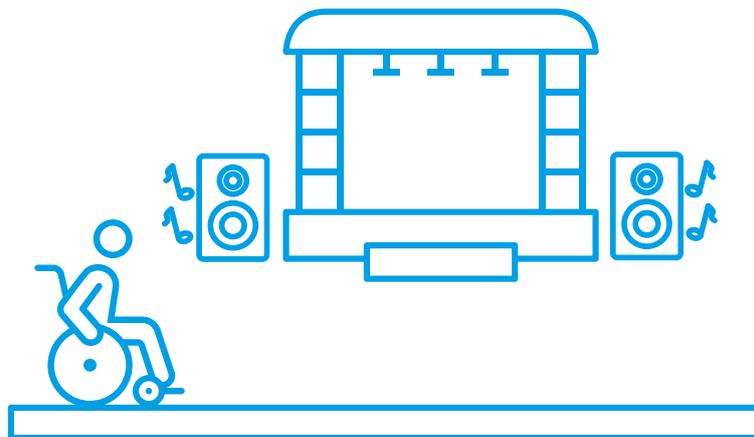
Ce sera l'occasion de faire du lien avec les artistes pour les associer à la démarche.

Les solutions d'accessibilité aux œuvres développées selon l'esthétique artistique dominante (musique, spectacle vivant, photo, film...) apporteront un plus ou une nouvelle expérience pour l'ensemble des publics.

5. 1. Le positionnement :

La possibilité de choisir l'endroit ou l'emplacement pour assister à un spectacle ou un concert (ex. : plus ou moins proche de la sortie, d'autres personnes, du bar, etc.) est un élément important qui participe à l'accessibilité de l'évènement. Cela implique de permettre à chacun de :

- Disposer, pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite, de places réservées dans les salles, ou d'accéder à une plateforme surélevée dans la foule pour une meilleure visibilité des concerts et qui procure un sentiment de sécurité pour certains ;
- Pouvoir être accueilli parmi les autres visiteurs ou spectateurs, sans être isolé : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir rester avec leur famille, amis, accompagnateurs. L'accès aux plateformes doit être contrôlé pour éviter une surfréquentation et garantir la sécurité des spectateurs, pour autant il est conseillé d'éviter les places réservées isolées ou les places avec un seul accompagnateur autorisé, problématiques pour les petits groupes ou les familles. Le contrôle de l'accès à ces espaces doit être réalisé avec bon sens ;
- Dans tous les cas, laisser la possibilité de bouger, d'être autonome, même lorsqu'il y a des places réservées : ne pas appliquer des règles plus strictes aux personnes en situation de handicap qu'aux autres publics.



L'implantation des zones dédiées pourra être réfléchiée en collaborant avec des ergothérapeutes ou des professionnels de l'accessibilité, qui constituent des personnes-ressources précieuses, notamment pour résoudre des situations de blocage. En fonction de l'environnement dans lequel se déroule la manifestation, il peut être envisagé de créer plusieurs zones dédiées permettant à tous de profiter du site, notamment lors d'évènements en bord de mer ou de plans d'eau.

L'avis des personnes concernées sera particulièrement utile dans le cas d'évènements organisés sous la forme de défilés (carnaval, défilé aux lampions, transhumance...), afin de réfléchir à l'implantation d'espaces de participation qui conviennent au public en situation de handicap.



Source photo : <https://www.lavoixdunord.fr/612749/article/2019-07-12/valenciennois-l-acces-aux-handicapes-presque-partout-pour-le-14-juillet>

Pour aller plus loin :

- Les plateformes PMR étant souvent rectangulaires, il est préférable d'orienter la largeur du rectangle face à la scène ;
- Il peut être proposé aux personnes de se placer au sein de l'espace afin qu'elles ne se gênent pas entre elles. Certains fauteuils roulants pouvant se surélever, il s'agira d'en tenir compte.

5. 2. Le doublage des œuvres et des spectacles

Les solutions relèvent souvent de dispositifs spécifiques s'adressant à un type de handicap en particulier, tels que :

- L'audiodescription des supports vidéo et spectacles visuels à destination des personnes déficientes visuelles ;
- Le sous-titrage, le surtitrage [cf. 05.1.4. «Le surtitrage»], la vélotypie, la transcription en LSF ou en Langage Parlé Complété LPC [cf. 05.1.4. «L'interprétariat»] des spectacles, concerts ou films à destination des personnes malentendantes ou sourdes. Concernant le recours à un interprète LSF, il faut garder en tête que celle-ci est globalement peu pratiquée et que cette solution est à utiliser avec pragmatisme, lorsqu'aucun autre moyen n'est suffisant (ex. : conférence) ;
- L'installation d'une colonne vibrante pour permettre de ressentir la musique ;
- L'installation de BIM pour les personnes malentendantes appareillées (ou de boucles portatives si cela se prête mieux au contexte). En extérieur, ce dispositif sera surtout efficace sur des points très localisés qu'il s'agira de signaler ;
- Un accompagnement et/ou un guide audio ou papier pour les visites guidées.



Source photo : <https://www.pickup-prod.com/video-festival-hip-opsession-public-sourds-et-malentendants/>

5. 3. Des propositions au contenu enrichi

Il est tout à fait envisageable d'aller au-delà d'un « simple » travail de traduction ou d'adaptation pour construire une proposition prenant en compte la question du handicap dès sa conception. Il s'agit d'une démarche d'ouverture vers de nouvelles propositions :

- S'ouvrir à des actions de médiation culturelle aux personnes en situation de handicap ;
- Faciliter la participation d'artistes ou d'intervenants en situation de handicap ;
- Imaginer, en relation ou en coopération avec les artistes, des manières originales de rendre les œuvres plus accessibles, en jouant sur les différentes capacités sensorielles ou en utilisant les nouvelles technologies ;
- Construire en amont du festival un projet ou un parcours spécialisé, plus ou moins participatif, en lien avec des artistes, des intervenants et des associations ou structures accompagnant des personnes en situation de handicap.



Source photo : <https://www.festivaldemarseille.com/fr/un-festival-une-ville/danse-avec-le-festival>

6. Les services

Tous les services, animations et espaces annexes proposés par un événement font partie de la chaîne de l'accessibilité (point info, billetterie, vente de tickets, sanitaires, bars, bars à eau, restauration, exposants, stands, espace prévention, espaces associatifs, jeux...). Les rendre accessibles permet de renforcer l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Cela peut notamment être amélioré avec :

- La mise en place de l'ensemble des prescriptions évoquées au § 03.3. «L'accueil sur le site». Ces prescriptions seront établies ou rappelées avec l'ensemble des personnes concernées : gérants de bars, techniciens, exposants et intervenants divers ;
- Lorsque des prestataires extérieurs à l'équipe organisatrice sont amenés à intervenir au cours de l'évènement, il sera possible de privilégier des prestataires déjà sensibilisés à la question du handicap : solutions innovantes dans le champ de l'accessibilité, recours au travail protégé et adapté (Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), Entreprise Adaptée (EA)) ;

- De manière générale, envisager le confort maximal dans l'accès aux services :
 - Proposer des bornes et des automates accessibles et simples d'utilisation (interphone, billetterie automatique, distributeurs automatiques, etc.);
 - Prévoir une aide humaine supplémentaire pour aider la personne à utiliser l'automate ou orienter une personne déficiente visuelle vers un guichet traditionnel;
 - Équiper l'accueil sonorisé d'un système de transmission du signal acoustique par induction magnétique, signalé par un pictogramme.
- Assurer un niveau de sécurité maximal pour tenir compte des contraintes liées à la prise en charge et à l'évacuation éventuelle de personnes en situation de handicap :
 - Sensibiliser les agents de sécurité aux différents types de handicaps;
 - Prévenir la préfecture de police ou le commissariat de police le plus proche que l'évènement accueillera un certain nombre de personnes en situation de handicap afin d'éviter certaines réactions de panique en cas de problème;
 - Prévoir des systèmes d'alerte visuelle pour les personnes sourdes (surtout dans les espaces où les personnes sont seules : sanitaires, espaces de repos...);
 - Définir un mode d'évacuation;
 - Identifier une zone protégée;
 - Informer le personnel de la présence d'une personne en situation de handicap, afin d'assurer une aide humaine en cas d'évacuation.

Dans tous les cas, la collaboration avec des personnes en situation de handicap, des représentants d'associations ou de pôles ressources, le plus en amont possible dans l'organisation de l'évènement, permettra de s'assurer de la réelle accessibilité de l'offre.

7. En cas de prestation réalisée par une personne en situation de handicap



Un évènement ne saurait être qualifié d'accessible s'il ne permet pas à une personne en situation de handicap d'être elle-même actrice de cet évènement. L'artiste devra pour cela accéder à des lieux, des services dont l'accès est normalement limité, voire interdit au grand public et réservé aux membres de l'organisation.

Source photo : <https://www.facebook.com/lautremaisonmarseille/photos/pb.100064080403112.-2207520000..103096991561599/?type=3>

7. 1. La préparation en amont

Il sera essentiel de bien préparer l'intervention avec l'intervenant en situation de handicap en amont. Ce temps de préparation sera utile en particulier avec une personne présentant un handicap mental. Il permettra d'informer sur le profil des autres intervenants et des personnes du public, sur les emplacements à utiliser (pupitre, table), sur les outils ou le matériel nécessaires pour assurer la prestation et sur leur positionnement sur la scène.

7. 2. L'accès à l'estrade ou au podium de discours

- Respecter l'ensemble des prescriptions de l'arrêté du 15 janvier 2007 concernant l'accessibilité des cheminements, et décrites au [03.4.2. «Le cheminement»](#), afin de permettre à l'intervenant en situation de handicap de circuler librement dans l'emprise de l'évènement. Une attention particulière sera portée aux cheminements permettant d'accéder à la scène ou la tribune, aux sanitaires, aux loges ou au backstage ;
- Aménager l'accès adapté à la scène du même côté que celui pour les personnes valides (idéalement, l'accès se fera au même endroit pour tous les intervenants) ;
- Équiper le chemin d'un système de guidage podotactile associé à une balise sonore à déclenchement télécommandé ;
- Contraster visuellement à 70 % le bord de la scène sur une largeur d'au moins 15 cm (avec un scotch de couleur).



Source photo : Accessible à tous - [Solidays](#)

RESSOURCES À MOBILISER

04

1. Les partenaires-ressources locaux

1. 1. Les principes de la conception universelle

Les collectivités locales restent, bien entendu, le premier des interlocuteurs : lorsqu'elles n'organisent pas directement l'évènement, elles peuvent être les gestionnaires du site sur lequel il va se dérouler. Elles sont donc mobilisées au premier plan, que ce soit pour :

- Faciliter le déroulement de l'évènement en mettant à disposition du matériel ou du personnel ;
- Relayer et diffuser l'information sur l'offre culturelle adaptée et la programmation de l'évènement auprès des publics concernés, par le biais des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou des services en charge des questions d'accessibilité et de handicap ;
- Améliorer la coordination avec d'autres évènements ou favoriser des partenariats avec d'autres acteurs / organisateurs d'évènements afin d'envisager des mutualisations de matériel, des partages d'expérience, etc.

Contact au Département des Bouches du Rhône : le Service départemental des personnes handicapées (SDPH ; sdph@departement13.fr) apporte son soutien aux différentes actions sportives, culturelles ou de loisirs :

- Appui technique au développement des projets innovants favorisant l'accès à la vie sociale dans le domaine culturel, sportif et de loisirs ;
- Développement d'un partenariat avec les fédérations et les comités sur des actions et des projets facilitant la pratique sportive.

1. 2. Les institutions spécialisées

Les institutions spécialisées et les services chargés de l'Adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) de l'Éducation nationale représentent des relais efficaces dans la communication sur l'offre culturelle adaptée et la programmation d'évènements, en diffusant l'information non seulement au sein de leur structure, mais en faisant également jouer leur réseau de structures spécialisées.

Au gré de leurs participations et/ou de leurs visites, des liens peuvent être établis et des partenariats peuvent être créés par exemple pour :

- Constituer des groupes de personnes en situation de handicap afin de tester les créations d'offre culturelle et/ou d'activités adaptées ;
- Développer une nouvelle offre et mettre en place des projets novateurs, des expérimentations...

Il est également possible de recourir aux établissements du secteur adapté et du secteur protégé comme les ESAT et les EA, en leur confiant la réalisation de prestations liées à l'organisation (accueil, décor, restauration, lavage de gobelets...) ou la confection de produits pour le festival (goodies, impression des programmes et des flyers...).

Contact à l'Éducation nationale : retrouvez toutes les coordonnées des équipes académiques et départementales ASH de l'Éducation nationale ici : education.gouv.fr.

Contacts des ESAT et EA : la [COOPSOC](#) facilite la réalisation de marchés auprès des ESAT et EA des Bouches-du-Rhône, en assurant au demandeur une réponse rapide sur la faisabilité des marchés proposés. Elle intervient en tant qu'interlocuteur unique économique pour mutualiser et réguler la production des ateliers.

1. 3. Les associations représentatives

Les associations représentant les personnes en situation de handicap sont des partenaires habituels des collectivités. Sur certains territoires, il peut également exister des fédérations d'associations, qui présentent l'avantage de centraliser l'information et de coordonner les actions des différentes associations adhérentes. C'est le cas, par exemple, du mouvement [Parcours Handicap 13](#) qui regroupe plus de 200 organismes intervenant dans le champ du handicap sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

Elles peuvent être sollicitées pour :

- Aider à la diffusion d'informations ;
- Favoriser la mise en relation avec divers partenaires (certaines fédérations associatives constituant un véritable réseau de proximité) ;
- Collaborer à l'élaboration de projets de mise en accessibilité des sites (parkings, abords, accueil, circuits de visite...) ;
- Soutenir la conception de visites ou de projets d'offre culturelle adaptés.

1. 4. Les écoles ou les établissements de formation

Les écoles ou les établissements de formation dans les domaines de la santé, du sanitaire et social, de la solidarité, des services à la personne, de l'ergonomie, du design... peuvent être des partenaires sources de bénévolat. L'évènement peut en effet représenter une opportunité pour les étudiants de trouver un terrain d'application et une expérience pouvant être valorisée sur un CV, et en même temps, pour les organisateurs, de s'entourer de compétences pour améliorer l'accessibilité pour tous.

2. Les pôles nationaux de ressources

2. 1. Accès Culture

Association ressource pour la mise en accessibilité de spectacles, Accès Culture propose des aides techniques permettant aux personnes déficientes sensorielles et mentales d'assister à des représentations de théâtre, de danse ou d'opéras de manière autonome : audiodescription, maquettes tactiles, visites tactiles, LSF, surtitrage...

Web : [Accès Culture](#)

Contact : communication@accessculture.org

2. 2. Association Tourisme & Handicaps (ATH)

L'ATH assure l'unité nationale du dispositif de labellisation Tourisme & Handicaps qui favorise la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

Web : [Tourisme & Handicaps](#)

Contact local Bouches-du-Rhône :

Mélanie FOUBERT mfoubert@myprovence.fr



2. 3. CEMAFORRE

L'association CEMAFORRE a pour but de développer et de promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, et tout particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons de santé ou de handicap (moteur, sensoriel, psychique ou mental).

Depuis 2000, CEMAFORRE s'est structuré en Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture avec le soutien des ministères de la Culture et de la Communication, de la Santé et des Solidarités. L'association propose expertise, conseil, assistance, études, réalisation d'états des lieux, mise en réseau, formation, édition.

Le CEMAFORRE anime également le Réseau des Villes « Loisirs, Culture et Handicaps », rassemblant une vingtaine de villes françaises qui échangent et mutualisent les pratiques afin d'optimiser le développement d'actions culturelles et de loisirs en direction des personnes en situation de handicap.

Web : [Cemaforre](#)

Contact : contact@cemaforre.asso.fr

2. 4. Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré

La Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré intervient au bénéfice des secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, du spectacle vivant, des prestataires techniques pour le spectacle et l'audiovisuel, de la radio, et de l'édition musicale et phonographique. Sa mission principale est de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des professionnels de la culture en situation de handicap. Elle intervient également pour des conseils et orientations vers des ressources pratiques, réglementaires et informatives sur l'accessibilité culturelle.

Web : [Mission handicap spectacle vivant et enregistré](#)

Contact : mission.h@audiens.org

3. Les dispositifs d'aide au financement

Lorsque le budget d'une structure ne permet pas de financer l'ensemble d'un projet de mise en accessibilité de l'offre culturelle, il est possible de recourir à des financeurs extérieurs. Dans l'ensemble, il existe peu de lignes de financement prévues spécifiquement pour ce type de projets. Il faut donc utiliser des dispositifs généraux de subventionnement dans le domaine de la culture et du handicap ou s'appuyer sur des programmes de financement déjà existants et adaptables (montage d'un projet et demande de subventions auprès des collectivités territoriales par exemple).

3. 1. Les services de l'État et les dispositifs nationaux

Le ministre de la Culture et le ministre délégué aux Personnes handicapées ont signé, en 2006, la convention Culture Handicap, qui favorise la mise en œuvre de projets culturels intégrés au projet d'établissements médico-sociaux. Ces projets peuvent prendre la forme de jumelages entre des structures culturelles et des établissements d'accueil, ou encore permettre l'intervention d'artistes auprès des personnes handicapées.

Ces financements peuvent être obtenus auprès des DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), et éventuellement complétés par des aides complémentaires issues des DRASS et DDASS (Directions régionales ou départementales des affaires sanitaires et sociales). Les politiques et les budgets des DRAC varient selon les régions, il est conseillé de s'adresser directement au correspondant « handicap », pour obtenir des renseignements sur les politiques de subventionnement propres à chaque région. Les DRAC peuvent également allouer des financements pour divers projets, par le biais d'appels à projets.

Le Comité national Coordination Action Handicap (CCAH)

Le CCAH finance des projets destinés à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap : il accompagne au niveau local et national des expériences inspirantes, des projets innovants, des réponses à des besoins non satisfaits quel que soit le handicap...

3. 2. Les collectivités territoriales

Les Régions, les Départements et les communes peuvent avoir développé des dispositifs financiers spécifiques pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs des personnes en situation de handicap.

Le programme régional [Culture et Santé](#) :

Porté par l'ARS PACA, la DRAC PACA et la Région Sud, il offre l'opportunité aux établissements de santé et médico-sociaux qui le souhaitent, d'inscrire une démarche artistique et culturelle dans leur projet d'établissement et de santé. Ces établissements disposeront d'un dispositif d'accompagnement pour la mise en œuvre de ces projets.

3. 3. Les établissements du secteur médico-social

De plus en plus d'établissements du secteur médico-social accompagnant des personnes en situation de handicap ont un projet culturel, en lien notamment avec le programme régional Culture et Santé cité précédemment. Ils peuvent disposer de budgets pour l'organisation d'activités culturelles en interne ou en partenariat avec des institutions extérieures.

Ces partenariats peuvent prendre la forme d'un projet spécifiquement élaboré pour le public de l'établissement médico-social partenaire ou, pourquoi pas, d'un projet mutualisé dans le cadre de la mise en réseau de plusieurs établissements associés.

Consultez la liste des services et établissements médico-sociaux du territoire sur le site [ViaTrajectoire](#).

3. 4. Le mécénat privé

Certaines entreprises privées développent une stratégie de mécénat sur les questions liées au handicap. Chacune d'entre elles possède sa propre orientation de financement. Il convient donc de se renseigner au préalable afin de connaître les domaines sur lesquels elles sont susceptibles d'intervenir.

EN PRATI*Q*UE

05

1. Quelques exemples de matériels et dispositifs spécifiques

1. 1. Les dispositifs relatifs au cheminement

Objectifs : Permettre de se déplacer sur des sols meubles et peu « roulables » ou de franchir des obstacles (câbles d'alimentation, seuils, trottoirs...).

Mise en œuvre : Il sera indispensable de mettre en place des tapis d'accès et des rampes de franchissement des câbles pour garantir la continuité de déplacement sur le site. Des rampes amovibles seront parfois nécessaires pour pouvoir accéder aux différentes structures : chapiteau, stands... Ces équipements sont souvent légers, faciles à mettre en place et à démonter à la fin de l'évènement.

Il ne sera pas forcément pertinent (ou possible) de quadriller l'ensemble du site avec ces tapis, aussi il faudra les positionner de manière à constituer des cheminements accessibles les plus « stratégiques » possibles, par exemple en ciblant particulièrement les tribunes dédiées si elles existent ainsi que l'ensemble des équipements accessibles (accueil, sanitaires...).



Source photo : <https://handirect.fr/festivals-accessibles-une-offre-tres-complete-en-auvergne-rhone-alpes/>



Source photo : <https://www.solutionlevage.com/ds-052-r-rampe-de-franchissement-pour-passage-de-cables-5-canaux-o-35-mm.html/>



Source photo : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2017/02/des-conseils-pour-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap/>

Public concerné :

Ces équipements vont s'adresser en priorité aux utilisateurs de fauteuils roulants, mais bénéficieront également à l'ensemble des mal-marchants. Ils pourront également, si le sol est particulièrement irrégulier et accidenté, profiter aux personnes atteintes d'une déficience visuelle, en proposant un chemin plus confortable, sans obstacles à la canne (on pourra alors les associer à la mise en place de bandes de guidage).



Source photo : <https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2017/02/des-conseils-pour-accueillir-les-personnes-en-situation-de-handicap/>

1. 2. Les pictogrammes

Objectifs : Renseigner et permettre de s'orienter et de prendre une décision. Signaler les lieux, les services, les produits qui sont accessibles et/ou adaptés.

Mise en œuvre : Privilégier l'utilisation de pictogrammes « universels » homologués et facilement identifiables. Le cas échéant, compléter par du texte.



Source photo : <https://www.acceciaa.com/product/pictogramme-douche-texte-et-braille/>

Public concerné : Ce mode d'information est destiné à tous, mais il est plus particulièrement adapté pour les personnes pour lesquelles la compréhension et l'expression orale posent problème, ou ne maîtrisant pas correctement la langue. Il s'adresse également aux personnes ayant des difficultés pour se repérer dans l'espace et le temps, en donnant des repères et des indications qui vont permettre de se situer.



Source photo : <https://www.lovelytoilettes.com/norme-pmr-erp-sanitaires-publics/>

1. 3. Les boucles à induction magnétique (BIM) portatives

Objectifs : Renseigner et permettre de s'orienter et de prendre une décision. Signaler les lieux, les services, les produits qui sont accessibles et/ou adaptés.

Mise en œuvre : Les boucles à induction magnétique peuvent être implantées au niveau des points d'accueil afin de faciliter les échanges avec les bénévoles présents (à condition que le point d'accueil soit équipé d'un micro). Elles peuvent également être installées, en configuration fixe, au niveau des espaces scéniques. Des casques récepteurs auditifs devront être mis à disposition, sous conditions, à l'accueil, les personnes pouvant ensuite se déplacer en autonomie jusqu'aux sites équipés.

Il est important de faire figurer de façon visible le pictogramme correspondant aux BIM, dans chaque lieu équipé. Ainsi que de matérialiser la zone au sein de laquelle fonctionne la BIM.

Public concerné : Ces dispositifs s'adressent aux personnes malentendantes équipées de prothèses auditives ainsi qu'aux personnes malentendantes non appareillées qui pourront utiliser un combiné ou un récepteur pour recevoir le son provenant de la BIM.



Source photo : <https://www.surdiFrance.org/on-a-teste-pour-vous-la-bim-en-festival/>



Source photo : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/2014/07/18/accessibilite-des-vieilles-charrues-toujours-plus-d-efforts-518721.html>

1. 4. Le surtitrage

Objectifs : Afficher les dialogues et les textes, expliciter les effets sonores, les voix off, la musique... afin de favoriser la compréhension d'un spectacle.

Mise en œuvre : Plusieurs modes de réalisation :

- Un mode « collectif », le surtitrage étant affiché sur des écrans placés au-dessus de la scène, ce qui permet aux spectateurs, placés face à la scène, de lire le texte plus facilement tout en suivant ce qui se passe sur la scène.
- Un mode « individuel » sur un écran personnel (smartphone, tablette, livret électronique...) : le contenu est diffusé, depuis la régie, par un émetteur à hautes fréquences. En plus des canaux réservés aux déficients auditifs, plusieurs canaux sont généralement proposés pour une traduction en langue étrangère.



Source photo : <https://panthea.com/fr/projets-antérieurs/>

Public concerné : Le surtitrage est destiné plus particulièrement aux personnes sourdes ou malentendantes, mais il est également adapté aux personnes étrangères.

1. 5. L'audiodescription

Objectifs : Décrire les décors, les costumes, les lumières, les mouvements d'un spectacle... Le propos dépasse généralement le côté descriptif pour donner tous les éléments qui vont permettre une réelle immersion.

Mise en œuvre : Ces commentaires sont diffusés depuis la régie vers un accessoire d'écoute individuel : il s'agit le plus souvent d'un casque à infrarouge sans fil qui a été remis au spectateur mais il existe également des systèmes basés sur le wifi, permettant à la personne de recevoir l'information via son smartphone et d'utiliser ses propres écouteurs.

Public concerné : Cet outil permet aux personnes aveugles ou malvoyantes d'entendre des commentaires conçus pour faciliter la compréhension. Il peut s'adresser plus généralement à tous les publics, en proposant une expérience enrichie autour de l'évènement.



Source photo : Euro-2016: quand les non-voyants peuvent voir les matches grâce à l'audiodescription (lepoint.fr)



Source photo : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/l-audio-description-fait-son-entree-au-cinema-d-auxerre-1449165154>

1. 6. L'interprétariat

Objectifs : Proposer une traduction d'un contenu vocal en LSF ou LPC. L'interprétariat en LSF est une traduction signée, effectuée par un interprète professionnel. Le LPC est, quant à lui, un code signé permettant aux personnes déficientes auditives de compléter la lecture labiale.



Source photo : <https://informations.handicap.fr/a-holly-miniatty-rap-signes-10031.php>

Mise en œuvre : L'interprétariat en LSF ou LPC ne peut être réalisé que par des personnes formées, dont la présence parmi l'équipe organisatrice sera un véritable atout pour l'accueil du public sourd signant. Au-delà de la seule question de l'accueil, l'interprétariat pourra également être mobilisé pour doubler les discours des intervenants, les spectacles, voire même les concerts...

Public concerné : L'interprétariat en LSF est destiné aux personnes sourdes qui pratiquent la LSF, et à leur entourage. L'interprétariat en LPC est utilisé par les personnes sourdes ou malentendantes et leur entourage qui pratiquent la lecture labiale et le LPC.



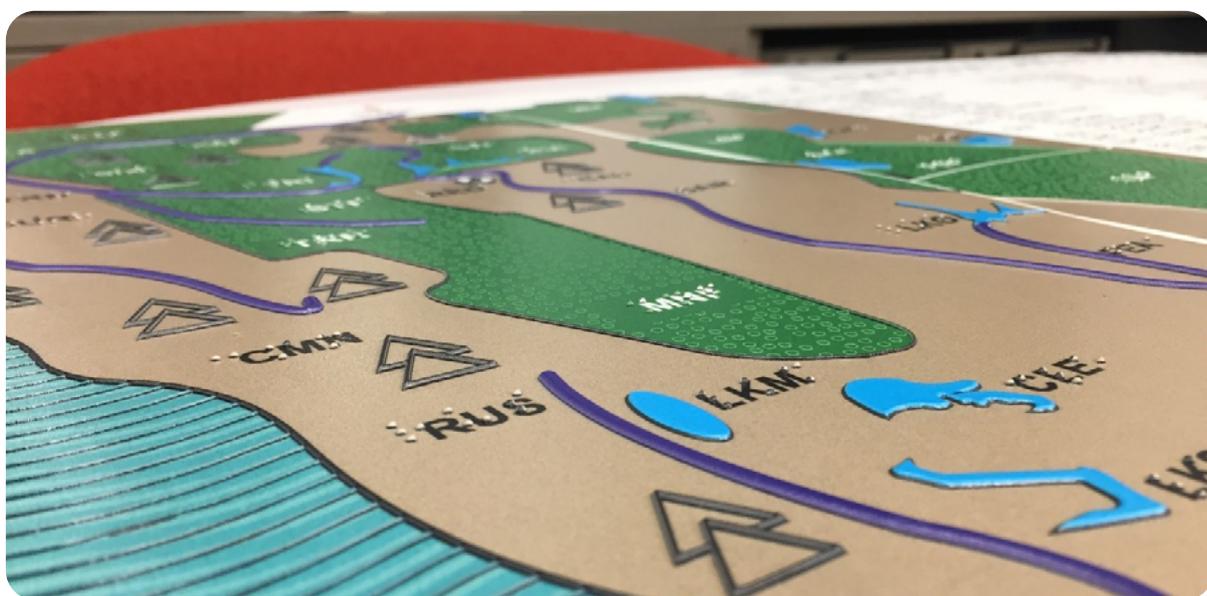
Source photo : https://www.youtube.com/watch?v=DYoB_A8GZ08

1. 7. Les dispositifs de mise en relief

Objectifs : Permettre la représentation tactile de plans, de décors, de dessins.

Le plan en relief (ou en braille) permet une représentation du site où se déroule l'évènement et renseigne sur la distribution des espaces, l'occupation du sol, le repérage, le cheminement de visite...

Des carnets de thermoformage (feuilles plastifiées en relief) peuvent être mis à disposition pour accompagner les circuits de visite dans le cadre d'une exposition, par exemple. Des maquettes tactiles en 3D peuvent également être utilisées mais leur fabrication peut se révéler coûteuse, ce qui réserve leur usage à des évènements plus pérennes.



Source : Tactile images, maps and touch installations - LightHouse for the Blind and Visually Impaired (<http://lighthouse-sf.org/>)

Mise en œuvre : L'image tactile doit être facile à lire ; elle ne doit pas dépasser un format A4. Plusieurs planches peuvent être proposées si nécessaire. Les plans et les images tactiles peuvent être remis aux visiteurs sous forme de livrets ou installés de manière plus pérenne sur un pupitre ou tout autre support qui en permettra la lecture. Positionnés dans un endroit accessible, avec une aire d'approche pour un confort d'utilisation, les supports seront idéalement inclinés à environ 20° pour faciliter la lecture tactile, et placés à une hauteur adaptée. Un travail pourra également être réalisé sur le choix des matériaux et des textures. Différentes couleurs peuvent aussi être utilisées : cela en permettra l'utilisation par les personnes mal voyantes.

Public concerné : Ces procédés sont essentiels pour les personnes malvoyantes et les aveugles. Ils peuvent également s'adresser à tous les publics en apportant un réel enrichissement visuel et sensoriel.



Source photo : <https://cherchonspourvoir.org/vu-dans-la-presse/>

2. Zooms sur des initiatives inspirantes

Les paragraphes suivants ont pour objet de présenter quelques exemples de festivals ou d'évènements culturels, musicaux ou sportifs qui proposent déjà une offre adaptée aux personnes en situation de handicap.

Les organisateurs de ces évènements se sont engagés à améliorer les conditions d'accès de ce public en mettant en œuvre de nombreux dispositifs : il n'est pas question ici de les décrire de manière exhaustive mais plutôt de faire un focus sur certaines actions exemplaires parmi toutes celles mises en place.

2. 1. L'espace All Access des Eurockéennes de Belfort

Les Eurockéennes ont intégré la prise en compte du handicap dans l'organisation du festival depuis déjà plusieurs années. Les organisateurs ont franchi un cap supplémentaire en abolissant les frontières entre personnes valides et en situation de handicap sur le festival. Ils ont ainsi créé un espace où se mêlent public valide et public empêché, et où sont exposés des projets artistiques qui associent culture et handicap.

Web : [Eurockéennes](https://solidaires.eurockeenes.fr)



Source photo : <https://solidaires.eurockeenes.fr/action/espace-all-access/>

2. 2. La plateforme pour personnes en situation de handicap du festival Musilac

Le festival Musilac est le premier à avoir obtenu le label « H+ Culture » décerné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Parmi les différents services et équipements proposés sur le festival, la plateforme PSH est mise en place pour faciliter la participation des personnes en situation de handicap aux concerts. Elle permet d'assister aux concerts ayant lieu sur les scènes principales : lac et montagne.

La plateforme est dotée d'une rampe, de places assises, d'un cheminement adapté et d'une sécurité spécifique. Des stop-roues sont mis en place pour sécuriser le stationnement des fauteuils, mais aussi pour permettre aux personnes déficientes visuelles de repérer les limites de la plateforme. Un contraste sur les bordures a également pour rôle de faciliter leur repérage.

La plateforme est également équipée de chaises, permettant aux personnes pour qui la station debout est pénible ou aux accompagnateurs de s'asseoir, de parasols, ainsi que d'un réfrigérateur pour conserver au frais les médicaments le nécessitant.

Web : [Musilac](https://www.musilac.com/)



Source photo : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/l-audio-description-fait-son-entree-au-cinema-d-auxerre-1449165154>

2. 3. Les gilets vibrants de Rock en Seine

En plus des dispositifs plus courants (BIM, interprète LSF...), le festival déploie également, avec l'aide de ses partenaires, des gilets vibrants à destination du public sourd ou malentendant. Les gilets vibrants se présentent sous la forme d'un sac à dos qui traduit la musique en vibrations et permettent ainsi aux personnes sourdes ou malentendantes d'en ressentir les effets.

Ces gilets, qui retransmettent les basses fréquences, sont particulièrement indiqués pour des spectacles avec une musique où prédomine le rythme (techno, hip-hop, percussions...). Ils ne suffisent pas, en revanche, à traduire l'expérience d'un concert de chansons, pour lequel un appui sur le chansigne est nécessaire si on veut s'assurer de l'accessibilité du spectacle.

Web : [Rock en Seine](#)



Source photo : <https://www.petitesaffiches.fr/actualites,069/economie,045/les-gilets-inclusifs-de-timmpi,25587.html>

2. 4. Les brigades Safe Delta du Delta Festival

Ce festival marseillais déploie une brigade de bénévoles, dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et à l'intervention en cas d'incident à caractère discriminatoire. Les membres sont en lien constant avec la Safe Zone et la sécurité. Ils effectuent des maraudes tout au long de l'évènement pour être au plus près des participants. Leur gilet violet les rend plus visibles et parfaitement identifiables par tous.

Web : [Delta Festival](#)

3. Autres exemples de dispositifs inclusifs

De nombreuses autres initiatives visent à permettre aux personnes en situation de handicap de participer et de profiter des événements plus sereinement. On peut citer par exemple :



Source photo : <https://www.victoriousfestival.co.uk/information/toilets-mobilo/>

- La mise à disposition d'un kit de réparation d'urgence pour fauteuils roulants en présence (ou pas) d'un expert d'une société d'entretien des fauteuils ;
- Une salle de change équipée de sanitaires, d'une table de change et d'un lève-personne, elle permet aux personnes atteintes d'un handicap lourd de pouvoir être changées pendant la journée. Il en existe des versions mobiles, sous forme de camion aménagé ;
- L'accueil des chiens guides et d'assistance sur le site du festival avec des points d'eau et aires d'aisance ;
- En cas de présence d'un espace nautique sur le site du festival, des aménagements et services spécifiques peuvent être envisagés :
 - Des cheminements antidérapants ;
 - Une rampe de mise à l'eau ;
 - Une mise à disposition de matériels adaptés : tiralos, hippocampes ;
 - Une présence de sanitaires et vestiaires adaptés ;
 - Une équipe qualifiée et formée (accueil, mise à l'eau et sortie de l'eau) ;
 - Un système audio plage ;
 - Une ligne guide d'aveugle et une main courante en continue ;
 - Un lève-personne.



Source photo : <https://www.legrandr.com/actualites/un-theatre-pour-tous/>

- Une visite tactile des plateaux avec l'équipe artistique ;
- Un espace de recharge pour les fauteuils roulants électriques ;
- Une mise à disposition de mixeurs et micro-ondes ;
- Des planchers vibrants ;
- Une colonne vibrante ;

- Un circuit confort, garanti accessible, qui relie tous les sites du festival pour améliorer la circulation des personnes en situation de handicap et leur proposer un cheminement plus facile ;
- Un bar LSF : proposer un bar auquel il est possible de commander en LSF ;
- Un prêt de roues « lomo » s'adaptant aux fauteuils roulants permettant de circuler plus facilement sur certains terrains...
- ...



Source photo : <https://www.cinelatino.fr/contenu/actions-socio-culturelles>



Source photo : <https://solidaires.eurockeenes.fr/le-bar-sourd-de-lespace-all-access-aux-eurocks-2018/>

GLOSSAIRE

06

- AFNOR** : agence française de normalisation
- ARS** : agence régionale de santé
- ASH** : adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap
- ATH** : association Tourisme & Handicaps
- BIM** : boucle à induction magnétique
- CCAH** : comité national coordination action handicap
- CCAS** : centre communal d'action sociale
- COOPSOC** : association pour la coopération sociale
- DDASS** : direction départemental des affaires sanitaires et sociales
- DRAC** : direction régionale des affaires culturelles
- DRASS** : direction régionale des affaires sanitaires et sociales
- EA** : entreprise adaptée
- ERP** : établissements recevant du public
- ESAT** : établissement et service d'aide par le travail
- FALC** : facile à lire et à comprendre
- IOP** : installations ouvertes au public
- LSF** : langue des signes française
- LPC** : langage parlé complété
- PAO** : publication assistée par ordinateur
- PMR** : personne à mobilité réduite
- PSH** : personne en situation de handicap
- RGAA** : référentiel général d'amélioration de l'accessibilité
- SDPH** : service départemental des personnes handicapées

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

BiBLiOGRAPHiE

07

Association Aditus. (2011). Toutes les clés de l'accessibilité événementielle.

<https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2015/10/guide-pratique-de-laccessibilite-evenementielle/>

Le collectif des festivals. (2014). Ficelles - Favoriser l'information et l'accueil des personnes en situation de handicap.

<https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/2014/01/ficelles-favoriser-linformation-et-laccueil-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

Le collectif des festivals. (2014-2015). Plan de mise en accessibilité des festivals pour les personnes en situation de handicap. Une démarche d'amélioration continue pour l'accueil de tous les publics.

https://www.lecollectifdesfestivals.org/collectif/wp-content/files/Plan_Access_Collectif.pdf

Malakoff Humanis. (2023). Festivalons tous ensemble – Livre Blanc sur l'accessibilité des festivals.

<https://fondationhandicap.malakoffhumanis.com/culture/fondation-publie-festivalons-tous-ensemble/#:~:text=Depuis%202015%2C%20%C3%A0%20travers%20sa,personnes%20en%20situation%20de%20handicap>

Ministère de la Culture et de la Communication. (2007). Culture et handicap. Guide pratique de l'accessibilité.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite-2007>

Ministère de la Culture et de la Communication. (2009). Accessibilité et spectacle vivant. Guide pratique.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Accessibilite-et-spectacle-vivant.-Guide-pratique-2008>

Ministère de la Culture et de la Communication. (2010). Équipements culturels et handicap mental.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/developpement-culturel/Culture-et-handicap/Guides-pratiques/Equipements-culturels-et-handicap-mental-2010>

Saint-Étienne Métropole, Ville de Saint-Étienne, EPA Saint-Étienne. (2014). Pour une signalétique accessible à tous. Guide méthodologique de conception d'une signalétique accessible à tous destiné aux décideurs publics et aux concepteurs.

https://la-plateforme-stevenson.org/v2/_media/ressources/ressourmulti/pdf006_guide_methodologie_saint_etienne_pour_une_signalétique_accessible_a_tous.pdf

UNAPEI. (2012). Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes.

<https://www.unapei.org/publication/guide-pratique-de-la-signalétique-et-des-pictogrammes/>

